

RENCONTRE MINEFOP – GICAM

*Vulgarisation des nouveaux textes de loi et règlement régissant
la formation professionnelle au Cameroun.*

*_*_*_*_*_*_*

Douala, 08 Octobre 2020

Siège du GICAM

Mot de Bienvenue du Président du GICAM
Monsieur Célestin TAWAMBA

Excellence Monsieur le Ministre,

Je vous souhaite la bienvenue parmi nous à l'occasion de la tenue de la table ronde de vulgarisation des nouveaux textes de loi et règlement régissant la formation professionnelle au Cameroun.

Vous êtes devenu j'allais dire un habitué des lieux depuis que vous avez été placé à la tête du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. La fréquence de vos visites est la manifestation de votre volonté d'approfondir le rapprochement de votre département ministériel avec les entreprises.

Tout comme votre choix de faire du GICAM la première étape de votre campagne de promotion du nouveau cadre institutionnel, témoigne du rôle moteur que vous reconnaissez à notre Groupement dans l'élaboration des politiques de formation et d'emploi et de la priorité qu'ensemble nous leur accordons.

Excellence Monsieur le Ministre,

Sans vouloir préempter les présentations et échanges qui suivront toute cette matinée, vous me permettrez d'attirer votre attention sur quelques points qui me paraissent essentiels à la lecture de ces textes si tant est que nous voulons ensemble, et de manière résolue, réussir le pari d'une formation professionnelle de qualité, du développement des compétences et de la création d'emplois :

- D'abord, aucune garantie n'est prévue pour permettre à l'entreprise de rentabiliser les investissements dans la formation des employés.
- Ensuite, le contrat d'apprentissage est implicitement assimilé à un contrat de travail et sa conclusion est au prix de longues procédures administratives à la charge de l'entreprise.

- S'agissant du financement, la Loi ne dispose pas clairement que les entreprises contribuent au financement de la formation professionnelle de façon directe, mais laisse la porte ouverte à la possibilité de légiférer sur de nouvelles sources de financement.
- Aucune mesure incitative pour les entreprises n'est identifiée dans la Loi, alors même que le contrat d'apprentissage ouvre la voie aux aides de l'Etat à l'employeur dans d'autres contextes, et que l'offre de formation professionnelle est essentiellement privée.

Nous y reviendrons et sur d'autres points lors de nos échanges.

Excellence Monsieur le Ministre,

Je souhaite, à ce stade de mon propos, évoquer quatre points importants :

Premièrement, je voudrais vous faire part de nos regrets au regard de l'absence de concertation préalable avec la représentation patronale dans le processus d'élaboration de la Loi de juillet 2018 sur l'emploi et la formation professionnelle ; Une loi qui, au demeurant, est assortie de 18 décrets d'application dont certains ont même un caractère interministériel. Pas moins ! Vous et nous savons à quel point l'histoire économique du Cameroun de ces dernières années, ainsi que les défis économiques et sociaux qui se posent à nous désormais, font du dialogue **Vrai** et **Efficace** une précondition à la qualité et l'efficacité de nos textes de loi.

La prise en compte des préoccupations et des attentes des entreprises dans l'élaboration des législations relatives à la formation professionnelle est consubstantielle à sa nature et au rôle déterminant de la ressource humaine dans l'implémentation du projet de l'entreprise. C'est pourquoi l'implication du partenaire de l'Etat qu'est le Patronat ne saurait se réduire au rôle de faire-valoir, de l'interlocuteur auquel l'on ferait appel lorsqu'il est question de faire de l'affichage ou de lever des fonds auprès des partenaires au développement, à titre d'exemple. Je lance donc un appel pour qu'il n'en soit plus ainsi.

Le deuxième point, c'est que la rencontre de ce jour est aussi l'occasion pour moi de mettre en évidence le cas spécifique du projet des CFPS (Centre de Formation Professionnelle Sectorielle), un partenariat sur la formation professionnelle qui met en présence le GICAM et le MINEFOP depuis 2012, et pour lequel une convention de financement de 15 millions d'euros fut signée en décembre 2014 entre l'Etat du Cameroun et l'AFD. Les fonds étant rendus disponibles dès 2015.

Il importe pour nous de signaler quelques problèmes que pose ce projet aujourd'hui notamment :

- le taux d'exécution faible, seulement de 17% et pour le moins incompréhensible pour le secteur privé,
- La cérémonie de pose de la première pierre est chaque fois envisagée et toujours remise à plus tard ;
- Certains marchés du projet ont été attribués en mode gré à gré et l'année dernière ces marchés ont été suspendus ;
- Le mode de gouvernance des CFPS retenus dans les divers accords entre l'AFD, le Ministère et son partenaire le GICAM est le GIP (Groupement d'Intérêt Public) qui implique une gestion privée des centres. Depuis bientôt deux ans, le GICAM attend les textes du GIP pour son avis.



Bref, ce projet essentiel et stratégique pour apporter une solution à l'épineux problème de l'emploi professionnel, est **PLOMBE DU FAIT DU FIASCO** qu'ont été les interventions de l'administration de tutelle, en l'occurrence le MINEFOP. Censé prendre fin en 2019, ce projet n'a pas connu de début de commencement alors même que les financements y afférents sont disponibles depuis 6 ans.

En réalité la date d'utilisation des fonds arrêtée dans la Convention d'Affectation va arriver à son terme avant la construction des centres. On se pose la question de savoir ce qu'il adviendra des centres si l'AFD s'en tient aux termes de la Convention. Ubuesque !!!!

Dans le même temps le GICAM y a contribué pour près de 42 millions FCFA. On peut imaginer qu'en prenant cet engagement, le GICAM misait sur une évolution normale du projet sur une durée de 2 à 3 ans du moment où les financements sont disponibles.

Les détails de ces dysfonctionnements pourront vous être présentés durant nos travaux.

Le troisième point, et nous le regrettons, est en lien avec la cacophonie qui règne au sein du Gouvernement s'agissant précisément de la politique de professionnalisation de l'emploi. De fait, plusieurs ministères – MINESUP, MINMID, MTSS, MINEPAT-, etc... s'emploient à promouvoir des programmes de professionnalisation tout en mettant en avant la soi-disant contribution du secteur privé, mais, au final, nous perdons en lisibilité et forcément en efficacité.

Le quatrième est la nécessité de rappeler l'enjeu stratégique que représente la formation professionnelle pour l'entreprise camerounaise dans le monde de compétition économique exacerbée qui est le nôtre. Et à cet égard, il m'importe de souligner la nécessité de cesser de voir dans la professionnalisation une exigence pour les seuls salariés situés de catégorie inférieure ou actifs dans les métiers manuels. Bien au contraire, c'est toute la gamme des compétences qui est concernée, y compris au niveau stratégique.

Je fonde donc l'espoir que nos réflexions et discussions du jour permettent d'éclairer les entreprises sur les points d'incompréhension, sur ce qu'il convient de faire et ce qu'il conviendra de faire. Et je souligne la nécessité d'identifier puis de mettre en œuvre des mécanismes qui donnent la possibilité d'éviter aux entreprises de nouvelles contraintes pénalisantes.

En nous déployant avec raison pour une meilleure appropriation du nouveau cadre institutionnel de la formation professionnelle au Cameroun, veillons à ce que ce dernier encourage les entreprises dans leur perception de la formation professionnelle comme d'un investissement stratégique.

Encore une fois, bienvenue parmi nous !

Je souhaite plein succès à nos travaux,

Et je vous remercie de votre aimable attention.